



1 allée Jean Rostand
33650 MARTILLAC
T. 05 57 96 01 20
F. 05 57 96 01 29

MARTILLAC, le 6 avril 2023

Mesdames M. THENET et M. JULIOT
Garantes de la concertation sur le projet
d'aménagement de l'A63/A660 par concession
244 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Réf : BF/TA - 2023-04-87158

Affaire suivie par :

Thomas ANDRE

Directeur Général Adjoint des Services

05 57 96 43 63

t.andre@cc-montesquieu.fr

OBJET : Délibération validée en Conseil communautaire du 23 mars 2023.

Mesdames,

Lors du Conseil communautaire du 23 mars 2023, les élus ont souhaité manifester leur opposition à la hausse des tarifs de péages autoroutiers sur l'A62 et l'A63.

En effet, même si la CCM n'est pas immédiatement concernée par ces hausses tarifaires puisque son territoire accueille une section de l'A62 sans péage entre la sortie La Brède et la métropole bordelaise, elle entend affirmer cette opposition dans un esprit à la fois de solidarité avec les territoires voisins et d'anticipation de leurs conséquences sur le territoire de la CCM.

Vous trouverez ci-joint la délibération qui a été adoptée à l'unanimité. Je vous informe par ailleurs avoir également transmis cette délibération dans le cadre de l'enquête publique en cours relative à l'A63.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, mes sincères salutations.



Bernard FATH

Président de la Communauté
de communes de Montesquieu

V | Service opérationnel : Direction
I | Service support :
S |
A | Direction :



Ayguemorte-les-Graves
Beautiran | Cabanac-et-Villagrains | Cadaujac
Castres-Gironde | Isle Saint-Georges | La Brède | Léognan
Martillac | Saint-Médard-d'Eyrans | Saint-Morillon | Saint-Selve | Saucats



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/059

OBJET : OPPOSITION À LA HAUSSE DES TARIFS DE PÉAGES AUTOROUTIERS SUR L'A62 ET L'A63

la connexion avec la métropole notamment par l'extension du réseau TBM, renforcement du réseau cyclable et du covoiturage, du transport à la demande solidaire....

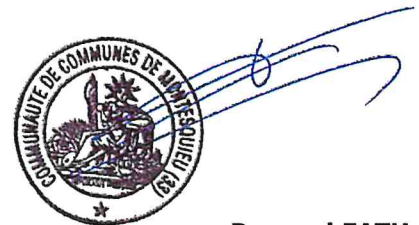
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Prend acte de la présente délibération,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération et notamment la diffuser auprès des parties intéressées.

Fait à Martillac, le 23 mars 2023

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Valérie Lagarde
Date de signature : 30/03/2023
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Signé électroniquement par : Bernard Fath
Date de signature : 04/04/2023
Qualité : Parapheur President Montesquieu